

Le stationnement évolue Grand-Rue à Sart

Julie WOLFF - L'Avenir



Fini de stationner son véhicule sur le trottoir! Les conducteurs devront désormais se garer à cheval sur la route. Romain RIXHON

Le collège a décidé de revoir l'arrêt et le stationnement des véhicules Grand-Rue, au centre de Sart. Sans oublier toutefois d'y inclure les piétons.

Les membres du collège communal ont présenté ce lundi aux conseillers le nouveau règlement de stationnement au niveau de la Grand-Rue à Sart. *«Pour ceux qui fréquentent la Grand-Rue, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a vraiment des problèmes de stationnement. Nous avons déjà mis une petite partie en stationnement interdit mais comme cela ne fonctionne pas, nous vous proposons un autre règlement de circulation»*, explique Michel Fransolet, le bourgmestre (MR-IC-EJS).

«Dans un premier temps, à droite où le stationnement était actuellement interdit, on va faire prévoir deux emplacements de parking, en partie sur la route et sur le trottoir – en laissant bien sûr le mètre 50 pour les piétons – et, à gauche, nous allons créer toute une bande de stationnement, à cheval sur la route et le trottoir, précise Michel Parotte, échevin de la Sécurité routière. Il restera toujours le problème du croisement des véhicules. Mais même avec les voitures complètement sur le trottoir, comme cela arrive fréquemment aujourd'hui malgré le fait que cela soit interdit, cela posait déjà souci, notamment quand les véhicules stationnaient à droite en allant vers la place. Là, les marquages au sol que l'on va dessiner serviront en quelque sorte de chicanes, ce qui n'est pas mal. Cela évitera que la vitesse soit beaucoup trop élevée sur cet axe.»

Ce changement n'aura pas d'impact sur les piétons. *«Un espace de 1 mètre 50 sera systématiquement conservé pour qu'ils puissent circuler librement, assure Michel Fransolet. C'était une demande qui émanait des commerçants de la Grand-Rue.»* Pour Claude Collard, conseiller communal Oser, il aurait été préférable de tracer des emplacements directement sur la route. *«J'avais proposé cela à l'époque pour qu'il y ait des chicanes sur la route. C'est ce qui était ressorti d'une discussion avec les habitants de la rue.»* Une idée qui n'a pas convaincu Michel Parotte. *«On a la chance d'avoir un trottoir très large où un véhicule peut se parquer au trois-quarts. Autant en profiter plutôt que de bloquer la route.»*

Suite à cet exposé, les conseillers communaux ont validé à l'unanimité ce nouveau règlement de stationnement. Il devrait être effectif rapidement.